



**Direction générale de
la mobilité et des routes DGMR**
Division entretien

Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation

RC 545-IL-S
Villars-Mendraz - Hermenches

En raison de travaux de réfection de la chaussée entre Villars-Mendraz et Hermenches. Le tronçon de la Route Cantonale N° 545-IL-S, compris entre les localités de Villars-Mendraz et Hermenches, sera interdit à toute circulation (OSR 2.01).

Du lundi 12 janvier 2026
Au mercredi 15 avril 2026
Au jeudi 7 mai à 05h.

Un itinéraire de déviation sera mis en place par Villars-Mendraz – Peney-le-Jorat – Corcelles-le-Jorat – Ropraz – Hermenches dans les deux sens.

L'accès au Moulin de Peney sera possible en tout temps, uniquement par Villars-Mendraz.

Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation mise en place à cet effet et de faire preuve de prudence, nous les remercions d'avance de leur compréhension.

**Direction générale de
la mobilité et des routes**
Division – Entretien

Avis

- Communes de Corcelles-le-Jorat, Hermenches, Jorat-Menthue, Ropraz
- Gendarmerie, CET-Blécherette, Echallens, Moudon
- ECA, SDIS
- Transport public
- DGMR – Région Centre
- Viasuisse
- Urgences Santé Vaud
- SAN – Transports Spéciaux
- Bureau des manifestations





Etat de Vaud / DICIRH

Direction générale de la mobilité et des routes



RC 545-IL-S Villars-Mendraz - Hermenches

Date	Dessin	Référence	N° Plan
24.03.2026	CSA	2621-11	00

- Fermeture
- Déviation
- Zone de feux
- Restriction particulière
- Manifestation
- Autre

